



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 15 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

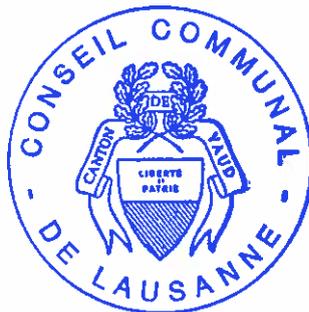
- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts : *«Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles»*
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze février deux mille vingt deux.

Le président :



Le secrétaire :